Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURES DU CANTAL, DE LA CHARENTE, DE LA CHARENTE-MARITIME, DE LA CORRÈZE, DE LA CREUSE, DE LA DORDOGNE, DE LA GIRONDE, DU LOT, DU LOT-ET-GARONNE, DU PUY-DE-DOME ET DE LA HAUTE-VIENNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau à des fins d'irrigation déposée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du bassin versant de la Dordogne

Il sera procédé à une enquête publique de 36 jours, du vendredi 15 avril au vendredi 20 mai 2016 inclus, portant sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau à des fins d'irrigation, fixée à l'article R 214-6 du code de l'environnement, sollicitée par l'OUGC du bassin versant de la Dordogne sur son périmètre de compétence.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de monsieur Michel LASSIMOUILLAS – OUGC du bassin versant de la Dordogne – chambre d'Agriculture de la Dordogne – 295 boulevard des Saveurs à Coulounieix-Chamiers.

Le dossier est consultable sur le site des services de l'État en Dordogne : http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Procedures-reglementaires/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau

Monsieur Henry-Jean FOURNIER, retraité du ministère de la défense, est désigné commissaire enquêteur titulaire et monsieur Henri JANISZEWSKI, retraité de la police nationale, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les lieux suivants et consultables aux heures habituelles d'ouverture au public :

- Cantal : en préfecture d'Aurillac, en sous-préfectures de Mauriac et de Saint-Flour
- Charente : en préfecture d'Angoulême et à la sous-préfecture de Cognac
- Charente-Maritime : en préfecture de La Rochelle et en sous-préfecture de Jonzac.
- Corrèze : en préfecture de Tulle , en sous-préfectures de Brive-la-Gaillarde et d'Ussel.
- Creuse : en préfecture de Guéret et en sous-préfecture d'Aubusson.
- Dordogne : en préfecture de Périgueux, en sous-préfectures de Bergerac, de Nontron et de Sarlat et à la mairie de Coulounieix-Chamiers (siège de l'enquête).
- Gironde : à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à Bordeaux, en sous-préfectures de Langon et de Libourne.
- Lot : en préfecture de Cahors, en sous-préfectures de Figeac et de Gourdon.
- Lot-et-Garonne : en préfecture d'Agen et en sous-préfecture de Marmande.
- Puy-de-Dôme : en préfecture de Clermont-Ferrand et en sous-préfecture d'Issoire.
- Haute-Vienne : en préfecture de Limoges.

Monsieur Henry-Jean FOURNIER tiendra des permanences aux jours, lieux et heures suivants :

Mairie de Coulounieix-Chamiers (24660)
- 15 avril 2016 de 9h00 à 12h00
- 29 avril 2016 de 9h00 à 12h00
- 20 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Sous-préfecture de Gourdon
- 10 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Sous-préfecture de Mauriac
- 20 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Sous-préfecture de Brive
- 19 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Préfecture d'Angoulême
- 28 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Sous-préfecture de Nontron
- 3 mai 2016 de 9h00 à 12h00

DDT de la Dordogne (Périgueux – cité administrative)
- 15 avril 2016 de 13h30 à 16h30
- 29 avril 2016 de 13h30 à 16h30
- 20 mai 2016 de 13h30 à 16h30

Sous-préfecture de Bergerac
- 26 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Sous-préfecture de Sarlat
- 11 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Sous-préfecture de Libourne
- 17 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Préfecture de Tulle
- 19 avril 2016 de 13h30 à 16h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des Territoires de la Dordogne.

Dans tous les cas, les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par voie électronique à l'adresse dédiée : irridor@orange.fr ou par lettre à l'attention de monsieur Henry-Jean Fournier, commissaire enquêteur domicilié à la mairie de Coulounieix-Chamiers à l'adresse suivante : Mairie – avenue du Général de Gaulle – 24 600 Coulounieix-Chamiers. Ces correspondances devront lui parvenir avant le 20 mai 2016 - 16h30, date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions est également adressée aux préfectures, sous-préfectures concernées et à la mairie de Coulounieix-Chamiers pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie sera également tenue à la disposition du public pendant un an sur le site des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante :

http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Procedures-reglementaires/Enquetes-publiques

A l'issue de cette procédure, le dossier sera examiné par les Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) des 11 départements concernés qui émettront un avis. La décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté conjoint des préfets de la Dordogne, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Gironde, de la Haute-Vienne, du Lot, du Lot-et-Garonne et du Puy-de-Dôme.

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'organisme unique de gestion collective (O.U.G.C) du bassin versant de la Dordogne a déposé une demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) qui concerne onze départements : le Cantal, la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, la Gironde, le Lot, le Lot et Garonne, le Puy de Dôme et la Haute-Vienne, soit 1452 communes.

Ce dossier intervient dans le cadre d'une réforme qui a pour objectif de passer d'une gestion individuelle des prélèvements d'eau à des fins d'irrigation, à une gestion collective effectuée par l'O.U.G.C.

Cette autorisation est soumise à enquête publique en application de l'article R.214-31-1 du code de l'environnement ; l'enquête se déroulera du 15 avril 2016 au 20 mai 2016.

Votre commune étant située dans le périmètre de gestion de l'OUGC, elle est concernée par cette enquête publique.

Je vous remercie de veiller à faire **publier en mairie, par voie d'affichage**, l'avis d'enquête ci-joint **au plus tard le jeudi 31 mars 2016**.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'expression de ma considération distinguée.

--
Valérie Larosière
SEER/secrétariat
05 53 45 57 48